



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 16 mai 2022
Séance du 2 mai 2022

19 Adhésions au réseau Micro-Folie et au groupement de commande Micro-Folie

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, Mme HAMADOUCHE, MM N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM ZAHRAOUI, EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme TALL
Mme SOW	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|---|-----------|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, M. NACHITE | 4 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 35 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : | 0 |

- Date de la convocation : 10/05/2022

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif **Micro-Folie** consiste à intégrer un musée numérique, composé de milliers d'œuvres d'art numérisées en haute définition, au cœur d'un équipement déjà existant au sein d'une collectivité territoriale. D'autres modules complémentaires, tels qu'un laboratoire de type « fab lab », des postes de réalité virtuelle ou encore un espace scénique, peuvent compléter l'offre de la Micro-Folie.

Implantées au plus proches des habitants, cette plateforme culturelle de proximité est un véritable outil au service de l'Education Artistique et Culturelle (EAC). Avec une ambition affichée de déployer 1 000 Micro-Folies sur l'ensemble du territoire national d'ici 2022, ce dispositif a vocation à se pérenniser.

Le projet porté par le service patrimoine de Creil, avec le soutien d'une Dotation Politique de la Ville 2021, consiste en la création d'une micro-folie nomade et d'un laboratoire d'expérimentation en direction des habitants sur 2 ans. Il est nécessaire pour cela de faire adhérer la Ville au dispositif, le montant annuel de l'adhésion étant fixé à 1 000,00 €, et offert la première année.

Le budget prévisionnel de l'opération est décliné ainsi :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Kit Micro-Folie Musée numérique 2022	39 286,00	Ville de Creil (20 %)	16 059,20
Kit Micro-Folie Fablab 2022	6 436,52	Dotation politique de la ville 2021	64 237,00
Création numérique 2023	8 000,00		
Véhicule et matériel laboratoire d'expérimentation 2023	26 573,68		
TOTAL	80 296,20	TOTAL	80 296,20



Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 17/05/2022
ID : 060-216001743-20220516-DLRG220516019-DE

SLO

La création d'une Micro-Folie nomade (actions hors les murs) permettra aux médiateurs culturels du service patrimoine de Creil de se déplacer dans les différents quartiers du territoire et sur l'ensemble du territoire de l'agglomération creilloise pour proposer des animations. Ces interventions ont pour but d'offrir aux habitants la possibilité de découvrir les trésors du patrimoine artistique de l'humanité, et du patrimoine culturel local. Elles prendront la forme de conférences, médiations thématiques, ateliers créatifs ou artistiques, de temps d'échanges et de partage avec les habitants.

La mobilité du dispositif permettra aux médiateurs d'intervenir dans des lieux aussi divers que les écoles, les espaces périscolaires, les résidences pour personnes âgées, les espaces associatifs, les maisons de quartier, les espaces publics ou encore les structures de l'agglomération creilloise. Les actions pourront avoir lieu tout au long de l'année et également lors de grandes manifestations locales ou nationales comme la fête des associations creilloises, ou les journées européennes du patrimoine.

Dans ce cadre, un groupement de commandes a été constitué pour l'acquisition, le montage et la livraison de kits Micro-Folie mobiles (comprenant flight cases, assemblage et intégration des divers matériels audio, vidéo, informatique, électrique et électronique et autres composants).

Le service patrimoine ayant pour objectifs de sensibiliser le public local à l'art et de l'impliquer dans la valorisation du patrimoine local et universel, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le maire à adhérer au réseau et au groupement de commandes Micro-Folie.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 2 mai 2022,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **35** Pour : **35** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'adhérer au réseau Micro-Folie et au groupement de commande Micro-Folie.

Article 2 : d'autoriser le versement annuel de la cotisation au réseau Micro-Folie.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande avec l'établissement public du parc et de la grande halle de La Vilette (EPPGHV) ainsi que tous les documents y afférents.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes au débit prévue à cet effet au budget de la Ville, sur les comptes 322/6281/CC et 322/0303/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **17 MAI 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **19 MAI 2022**

et publication ou notification le **19 MAI 2022**

affiché le **17 MAI 2022**

CREIL, le **19 MAI 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 17/05/2022 
ID : 060-216001743-20220516-DLRG220516019-DE